



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge du syndrome « covid long »

Question écrite n° 3160

Texte de la question

M. Benjamin Saint-Huile appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la prise en charge au long court du syndrome découlant du Covid-Sras2 communément désormais nommée « covid long ». En effet, si la gestion de la pandémie de la covid-19 reste une priorité, le « covid long » constitue une maladie chronique et systémique qui touche de plus en plus de Français. L'OMS estime à 2 000 000 le nombre de malades en France, 17 000 000 en Europe et alerte les États depuis 2020 sur l'absence de recherches et d'essais thérapeutiques sur ce syndrome. Les recherches scientifiques soulignent, en outre, la véritable persistance du virus, qui induit des syndromes inflammatoires persistants, un dérèglement du système immunitaire ou des micro-caillots. Il s'agit donc bien d'un grave handicap pour les malades, qui peinent pourtant à trouver de l'aide à la hauteur de leurs maux. Le Gouvernement détourne jusqu'à présent le regard sur ce problème grandissant, en refusant de communiquer sur le sujet, d'investir massivement dans la recherche ou de mener une véritable politique sociale en direction des malades. S'il existe des plateformes de coordination, créées pour faciliter le diagnostic et la prise en charge des patients celles-ci sont loin d'être suffisantes. La responsabilité du Gouvernement est immense, alors même que le manque de communication sème le doute dans l'ensemble de la profession médicale et provoque dans la population concernée un sentiment d'abandon. Le directeur de l'OMS a appelé, le 12 octobre 2022, tous les États à mener des actions de grande ampleur face à la gravité de la situation. C'est pourquoi il encourage le Gouvernement à être à la hauteur des enjeux, en investissant promptement et massivement dans les recherches scientifiques nécessaires et en menant dans le même temps de réelles campagnes de communication sur le sujet afin de répondre enfin aux inquiétudes légitimes des malades et de la population.

Texte de la réponse

Le Gouvernement travaille activement à la déclinaison d'une politique de santé pour les Français souffrant d'un Covid long. En témoigne la feuille de route "Comprendre, informer, prendre en charge" dévoilée en mars 2022 et déclinée depuis. Plusieurs actions ont été déployées au cours des derniers mois, visant à fluidifier les parcours et faciliter les prises en charge : - des cellules de coordination, visant à accompagner, informer, orienter les professionnels et les patients mais également à coordonner les interventions des parcours des patients les plus complexes, ont été créées en lien avec les agences régionales de santé et sont désormais déployées dans tous les territoires ; - pour soutenir la construction de l'offre de soins et soutenir les cellules de coordination, 20 millions d'euros au titre du Fonds d'investissement régional sont prévus dans la feuille de route et ont été sanctuarisés ; - la création en milieu d'année d'une plateforme par l'Assurance maladie, en lien avec l'association TousPartenairesCovid, permet de faciliter l'orientation initiale des patients atteints d'un Covid long ; - enfin, la publication de recommandations par la Haute autorité de santé relatives aux symptômes prolongés chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte vise à améliorer le diagnostic et les prise en charge par les professionnels de santé : la publication de l'orientation prioritaire de développement professionnel continu pour le triennal 2023-2025 « Prise en charge des patients présentant des symptômes prolongés suite à une Covid 19 » viendra également renforcer les connaissances et les compétences des professionnels de santé qu'elle vise. Le docteur

Dominique Martin a été chargé par le ministre de la santé et de la prévention de l'animation et du suivi de ces travaux autour du Covid long. La recherche constitue un axe majeur de la feuille de route. Dès le début de l'épidémie, la recherche de crise s'est organisée entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère de la santé et de la prévention, s'appuyant sur le comité ad-hoc de pilotage national des essais thérapeutiques et autres recherches sur le Covid-19 (CAPNET). L'ANRS-maladies infectieuses émergentes (MIE) assure l'animation scientifique de la recherche, renforcée par la création d'une action coordonnée « Covid long ». L'ANRS-MIE a défini les axes prioritaires de recherche suivants : l'approfondissement des connaissances épidémiologiques, l'impact de l'infection sur le plan médico-économique, la recherche de causes physiopathologiques expliquant les formes persistantes, l'étude de la dimension sociale ainsi que la recherche interventionnelle (évaluation des prises en charges, parcours de soins...). Les engagements de l'Etat pour les différents vecteurs de la recherche dédiée au Covid long totalisent actuellement près de 14 M€. En particulier un appel à projets dédié 2021-2022, en deux sessions, et porté par l'ANRS-MIE et la Fondation pour la recherche médicale a mobilisé plus 10 millions d'euros. D'autres projets de recherche dédiés au Covid long peuvent être déposés au titre des appels à projets ultérieurs de l'ANRS-MIE. L'ensemble de ces travaux à vocation à se poursuivre et c'est dans ce cadre que l'Assurance maladie et le ministère de la santé et de la prévention examinent actuellement les besoins à couvrir dans le cadre de l'accompagnement des patients et de la prise en compte de l'ensemble de l'écosystème numérique et de l'offre de soins existante. La création de la plateforme prévue par la loi du 24 janvier 2022 pour le référencement et la prise en charge des patients atteints de Covid long doit s'inscrire dans ce contexte au service d'un objectif de qualité des prises en charge et d'efficience collective.

Données clés

Auteur : [M. Benjamin Saint-Huile](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3160

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 novembre 2022](#), page 5335

Réponse publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4681